

Dernière mise à jour : 8 avril 2026

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*Prestations d'agents IA – automatisation de facturation électronique*

## Article 1 – Identification de l'entreprise

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations réalisées par :

**Nom commercial :** NYXON Agency

**Nom / Prénom :** HOUETO Wilfried

**Statut :** Micro-entrepreneur

**SIREN :** 101 174 951

**Adresse :** 1 rue Jean-Pierre Timbaud, 87000 Limoges

**Email :** Nyxon.agency@proton.me

**Téléphone :** 07 58 34 09 48

Ci-après dénommé « le Prestataire ».

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande de prestations ou solutions proposées par le Prestataire à des clients agissant à titre professionnel (ci-après « le Client »). Elles ne s'adressent pas aux consommateurs au sens du Code de la consommation.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

## Article 2 – Objet des prestations

Le Prestataire propose notamment :

- Conception et déploiement d'agents d'intelligence artificielle
- Automatisation des processus de facturation électronique
- Intégration avec logiciels de comptabilité ou ERP
- Conseil et accompagnement en transformation numérique
- Maintenance et optimisation des systèmes automatisés

Les caractéristiques précises des prestations sont décrites dans le devis ou la proposition commerciale.

## Article 3 – Tarifs

Les prix des prestations sont exprimés en euros.

Conformément à l'article 293 B du Code général des impôts : TVA non applicable – article 293 B du CGI.

Les tarifs applicables sont ceux communiqués au Client au moment de la commande, notamment via une proposition commerciale, une offre de service, un bon de commande ou une facture.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les prestations seront facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande.

## Article 4 – Modalités de paiement

---

Sauf disposition contraire mentionnée dans l'offre ou la facture, les prestations sont payables en totalité en un seul paiement.

Le règlement est exigible à la commande ou à réception de facture, selon les conditions précisées au Client.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou tout autre moyen convenu entre les parties.

## Article 5 – Retard de paiement

---

Conformément aux articles L441-10 et suivants du Code de commerce :

- Des pénalités de retard seront appliquées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées sur le montant TTC de la somme restant due, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros sera également due de plein droit, conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.

Le Prestataire peut suspendre les prestations en cas de non-paiement.

## Article 6 – Déploiement des solutions IA

---

Le Prestataire met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des agents IA.

Toutefois :

- Les solutions reposent sur des technologies tierces
- Leur fonctionnement peut dépendre d'API externes
- Certaines performances peuvent varier

Le Prestataire ne garantit pas un résultat financier ou opérationnel spécifique.

## Article 7 – Obligations du client

---

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes
- Garantir la conformité des données transmises
- Disposer des droits nécessaires sur les données traitées

Le Client reste responsable de :

- Ses obligations fiscales
- Ses obligations comptables

- La conformité réglementaire de ses documents

## Article 8 – Conformité réglementaire

---

Les agents IA proposés visent à faciliter la gestion de la facturation électronique.

Toutefois :

- Ils ne constituent pas un conseil juridique
- Ils ne remplacent pas un expert-comptable

Le Client demeure seul responsable du respect de ses obligations légales.

## Article 9 – Propriété intellectuelle

---

Le Prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur :

- Les agents IA
- Les scripts
- Les modèles algorithmiques
- Les méthodes et architectures

Sauf mention contraire, le Client bénéficie uniquement d'un droit d'usage non exclusif.

Toute reproduction ou revente est interdite.

## Article 10 – Confidentialité

---

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de la prestation.

Ces informations ne pourront être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de l'autre partie, sauf obligation légale.

Cette obligation de confidentialité reste applicable pendant une durée de trois (3) ans après la fin de la relation contractuelle.

## Article 11 – Limitation de responsabilité

---

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée pour :

- Pertes financières indirectes
- Pertes d'exploitation
- Erreurs provenant de données fournies par le Client
- Défaillances de services tiers

La responsabilité maximale est limitée au montant de la prestation facturée.

## Article 12 – Force majeure

---

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un cas de force majeure au sens du droit français.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure les événements imprévisibles et indépendants de la volonté des parties tels que catastrophes naturelles, pannes majeures des réseaux ou tout événement rendant impossible l'exécution normale de la prestation.

## Article 13 – Protection des données personnelles

---

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire peut être amené à traiter des données personnelles pour le compte du Client, conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (loi Informatique et Libertés).

Le Prestataire s'engage à :

- Traiter les données personnelles uniquement dans le cadre et aux fins de l'exécution des prestations convenues
- Mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données
- Ne pas transférer les données en dehors de l'Union européenne sans accord préalable du Client et garanties adéquates
- Notifier le Client dans les meilleurs délais en cas de violation de données personnelles
- Supprimer ou restituer les données personnelles à l'issue de la prestation, au choix du Client

Le Client demeure responsable du traitement des données qu'il fournit, notamment de leur exactitude, de leur licéité et du respect de ses propres obligations au titre du RGPD, en particulier l'information des personnes concernées.

Conformément au RGPD, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Prestataire à l'adresse : [Nyxon.agency@proton.me](mailto:Nyxon.agency@proton.me).

## Article 14 – Droit applicable et juridiction compétente

---

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige entre les parties, celles-ci rechercheront une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège du Prestataire, à Limoges, conformément aux règles applicables en matière de litiges entre professionnels.

## Article 15 – Droit de rétractation

---

Les présentes CGV s'adressant exclusivement à des clients professionnels, le droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation ne s'applique pas.

En tout état de cause, et à titre subsidiaire, conformément à l'article L221-28, 5° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du client et renonciation exprès de son droit de rétractation.

Le Client reconnaît que l'exécution des prestations (mise en place des agents IA, accès au système d'automatisation) commence dès la confirmation de la commande et qu'il ne dispose d'aucun droit de rétractation.

## Article 16 – Absence de remboursement

---

Compte tenu de la nature des prestations fournies (solutions numériques personnalisées, configuration d'agents IA, paramétrage sur mesure), aucune prestation réalisée ne pourra faire l'objet d'un remboursement, qu'il soit partiel ou total.

Cette règle s'applique dès lors que :

- L'exécution de la prestation a débuté conformément à la proposition commerciale acceptée par le Client
- La prestation a été livrée conformément aux spécifications convenues

En cas de défaut de conformité avéré et imputable au Prestataire, ce dernier s'engage à corriger la prestation dans un délai raisonnable, sans que cela n'ouvre droit à un quelconque remboursement.

Aucun avoir, crédit ou remboursement ne sera accordé en cas de non-utilisation, de sous-utilisation, ou d'insatisfaction subjective du Client quant aux résultats obtenus par les solutions d'IA.

## Article 17 – Modification des CGV

---

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

## Article 18 – Maintenance optionnelle

---

Le Prestataire peut proposer au Client une prestation de maintenance et de support technique relative aux solutions déployées. Cette prestation est facultative et peut être souscrite séparément par le Client.

La maintenance comprend notamment :

- Assistance technique
- Corrections mineures
- Mises à jour ou ajustements techniques lorsque cela est possible

**Formule proposée** : abonnement mensuel à 249 € par mois, sans engagement.

Sauf indication contraire dans l'offre commerciale, ce tarif est applicable à la date de souscription.

La maintenance peut être résiliée à tout moment par le Client, avec un préavis de trente (30) jours. Toute période entamée reste due.